

335520 - Les jeux dépendant de la chance sont-il interdits?

La question

Des jeux répandus pratiqués par les enfants comme *Pierre papier ciseaux, bourreau, les malheureux et les croix* qui dépendent en partie de la chance sont ils régis par les mêmes règles les jeux de hasard?

Résumé de la réponse

Les jeux qui dépendent de la chance, de la conjecture et de l'estimation sont interdits par un groupe de jurisprudence grâce qu recours au raisonnement par analogie qui l'assimile au jeu de dés. Celui-ci repose sur une estimation pouvant s'avérer d'une extrême idiotie. Aussi, convient-il d'éviter les jeux qui dépendent de la chance car ils peuvent être remplacés par des jeux intelligents et dynamiques.

La réponse détaillée

Les jeux qui dépendent de la chance, de la conjecture et de la présomption sont interdits par un groupe de jurisconsultes grâce qu recours au raisonnement par analogie qui les assimile au jeu de dés (trictrac). Ce jeu, d'après l'Encyclopédie arabe universel, « se pratique à l'aide de petits cubes utilisés dans certains jeux de chance comme le jeu de crabes. C'est un jeu de hasard qui se fait avec des dés. Ceux-ci sont utilisés dans le jeux de table, le jeu de monopole et sur d'autres tableaux en bois. Le cube pris à part est appelé dés. Chaque dés possède six faces dont chacune est numérotée de 1- 6. » Le jeu des dés est interdit compte tenu de ce hadith rapporté par Mouslim (2260) d'après Bouraudah ibn al-Houssayb (P. A.a) selon lequel le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : «Celui qui se livre au jeu de dés est comme celui qui plonge sa main dans la viande saignant du porc. » D'après Abou Dawoud (4938) et d'après Ibn Madjah (3762) Abou Moussa al-Achari a rapporté que le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a di: « Celui qui se livre au jeu de dés désobéit à Allah et à Son Messenger. » Jugé bon par al-Albani dans *Sahih* Abou Dawoud.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans *Charh Sahih* Mouslim: « Selon les ulémas, *nardachir* (dés) correspond au mot arabisé *nard* le suffixe *chir* signifie doux.» Chafii et la majorité des jurisconsultes utilisent ce hadith comme argument pour interdire le jeu de dés. L'expression *plonger sa main dans la viande saignante du porc* sous entendu pour les manger implique une assimilation de cet acte à la consommation de cette viande dans leur interdiction. » Allah le sait mieux.

Des jurisconsultes assimilent au jeu de dés tout autre jeu qui dépend de la chance et de l'approximation.

Ibn Hadjar al-Haytami dit dans *Touhfatoul Mouhtadj, charh al-minhadj* (10/215): « La pratique du jeu des dés est interdite selon l'avis juste.» compte tenu du hadith cité par Mouslim: «Celui qui se livre au jeu de dés est comme ceux qui plonge sa main dans la viande saignante du porc. » La version d'Abou Dawoud dit : « Celui qui se livre au jeu de dés a désobéi à Allah et à Son Messenger. » Le jeu de dés dépend de la conjecture et de l'approximation qui peuvent s'avérer extrêmement idiotes.

Rafii, suivi d'autres , dit en somme: « On peut assimiler au jeu de dés et à celui des dames toute autres sortes de jeux qui leur ressemblant. Cependant tout jeu qui dépend du calcul et de la réflexion sur des lignes entre les quelles on déplace un caillou n'est pas interdit. Seul les jeux dépendant de la conjecture restent interdits. Relève de ce chapitre la belote qui se fait avec des cartes porteuses de photos. Voir *Nihayatoul Mouhtadj* (8/295).

On lit dans le commentaire marginal sur *Nihayatoul Mouhtadj* (8/295): « Le terme *kanfajah* renvoie à des cartes décorées de diverses sortes de dessins d'après al-Adjroui. Selon l'expression employée dans *at-Touhfah*: « Il s'agit de cartes porteuses de photos. »

La Commission permanente (15/231) a émis un avis interdisant la pratique du jeu de cartes, même sans mise. Un avis pareil a été émis par Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) Voir *Qadayaya al-lahw wa at-tarfiih* (A propos des jeux et divertissements) par Madoune Rachid,p.186.

Quant au jeu de dame, la plupart des ulémas l'interdit. Al-Bayhaqui a rapporté dans *as-Sunan al-koubraa* (10/212) d'après Ali (P.A.a) qu'il passa près de gens qui pratiquaient ce jeu et dit: « Que sont ces statues autour desquelles vous vous regroupés? » Voir la réponse donnée à la question n°[14095](#) . Pour l'interdiction du jeu de cartes, voir la réponse donnée à la question n°[12567](#) .

En somme, il convient d'éviter les jeux qui dépendent de la chance pour se contenter des jeux d'intelligence et de mouvement.

Allah le sait mieux.